

# ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

La classe ULIS fait partie intégrante du collège. Les élèves ont des temps d'inclusion au sein des classes dites ordinaires.

## LES OBJECTIFS

◆ **Scolariser** des adolescents en situation de handicap dans le circuit classique ordinaire-Maintenir et développer les acquis en enseignement général basés sur le socle commun des connaissances et des compétences

◆ **Développer** la communication avec le milieu environnant- avec les autres collégiens - avec le personnel du collège- avec les différents interlocuteurs rencontrés (famille, professionnels...)

◆ **Consolider** et développer l'autonomie personnelle et sociale des adolescents dans tout type d'actions : déplacements, actes de la vie quotidienne, activité professionnelle.

◆ **Concrétiser** à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.

Les élèves sont inscrits dans les niveaux qui correspondent à leur classe d'âge. Ils participent à certains cours selon leurs compétences ainsi qu'aux activités de la classe (vie de la classe, sorties éducatives...), c'est ce que l'on appelle l'école inclusive.

Ils peuvent bénéficier d'aménagements particuliers (accompagnement par l'AESH, photocopies des cours, évaluations adaptées...)

Des temps de regroupement sont consacrés à la consolidation des apprentissages de base, à la reprise des cours suivis en inclusion.

Ils ont la possibilité de passer les épreuves du diplôme national du brevet ainsi que celles du certificat de formation générale (CFG).

**Activités en regroupement** : cours d'anglais adapté, atelier cuisine, atelier cirque, fleurissement de la cour du collège.

**Stages de professionnalisation** : ils entrent, de manière ajustée, dans le dispositif du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF). A partir de la classe de 4<sup>ème</sup>, les élèves partent en stage pour d'une durée de 15 jours une fois par trimestre. Ils se doivent de rédiger un rapport de stage. Les stages sont diversifiés afin que l'élève soit en mesure de procéder à un choix raisonné par rapport à ses compétences, aux exigences du métier.

B.O. du 27/08/2015  
Cirulaire n° 2015-129 du 21-8-2015

« Les Ulis constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation. »





ULIS COLLEGE

Acquisition des savoirs

Acquisitions de savoirs être

Acquisition de savoirs faire

**Education à l'orientation et découvertes des champs professionnels**  
Acquisition de compétences et certification par le CFG chaque fois que c'est possible.

Stages de découvertes en 4ème et en 3ème  
- 3 stages de 15 jours, chaque année dans des domaines professionnels différents.

Ateliers en SEGPA possibles

ULIS en lycée professionnel

ULIS au CFA quand cela est possible

IME (rarement)